

SLO

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DE FORMATION
POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité pour les services techniques de renouveler leur formation à la conduite en sécurité de tracteurs agricoles et de tondeuses auto-portées, ainsi que de plateformes élévatrices mobiles ;

Vu la proposition reçue par la société SECURIFORM, au regard du prix et du délai ;

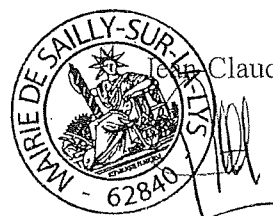
DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société SECURIFORM (17 rue du Carillon – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ) un bon de commande pour des formations relatives aux conduites d'engins aux services techniques, pour un montant de **5.520€ TTC**.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 27 janvier 2025

DEC2025_013



Le Maire,
Claude THOREZ